



AIDE-MEMOIRE POUR L'ORGANISATION DE MANIFESTATIONS PUBLIQUES

Thèmes	Activités	Délai minimal avant manifestation	Obligatoire dans tous les cas	Obligatoire selon besoins	Conseillé - suggéré	A faire par les organisateurs	Coordination / appui / contact
Choix des dates, autorisation	Planification	6-12 mois			X	- Planifier les dates. - Coordonner avec les autres manifestations locales et régionales. - Fixer les dates. - S'informer sur l'existence d'une autre manifestation le même jour (<i>ex : Siere-Zinal</i>), identifier les besoins (<i>passages/sécurisations supplémentaires, etc..</i>)	Anniviers Tourisme Route des Landoux 2 3961 Vissoie ☎ 027 476 16 00 info@anniviers.ch https://www.valdanniviers.ch
	Autorisation	90 j. 10 j.	X	X		- Remplir et envoyer la check-list "manifestations" - Remplir, faire attester, avant la manifestation, l'autorisation ponctuelle d'exploiter et s'acquitter des frais administratifs de Sfr. 50.—auprès de l'un des bureaux communaux. - Les demandes tardives pourront ne pas être prises en considération	Commune d'Anniviers CP 46 3961 Vissoie ☎ 027 476 15 00 info@anniviers.org https://www.anniviers.org

Thèmes	Activités	Délai minimal avant manifestation	Obligatoire dans tous les cas	Obligatoire selon besoins	Conseillé - suggéré	A faire par les organisateurs	Coordination / appui / contact
Occupation des lieux publics communaux	Salles communales	6-12 mois		X		■ Adresser une demande de réservation en y indiquant la(es) date(s) et les heures souhaitées. ■ Vous pouvez consulter la disponibilité d'une salle sur le site de la Commune.	Commune d'Anniviers CP 46 3961 Vissoie ☎ 027 476 15 00 info@anniviers.org https://www.anniviers.org
	Places et parkings	3-12 mois 90 j.	 X	 X		■ Adresser une demande d'occupation par le biais de la check-list "manifestations" en y indiquant la(es) date(s) et les heures souhaitées. ■ Etablir une liste des structures prévues (<i>cantines, pont de danse, pose d'une infrastructure gonflable etc..</i>) et fournir un plan de situation.	check-list "manifestations"
	Routes et rues	3-12 mois 90 j. 30 j.	 X	 X	 X	■ Demander la fermeture par le biais de la check-list "manifestations" en y indiquant la(es) date(s) et les heures souhaitées ■ Fournir un plan en indiquant précisément la(es) route(s) communale(s) qui sera(ont) fermée(s) à la circulation, le passage prévu pour les véhicules de sécurité (<i>ambulances, service du feu, police</i>) et la déviation possible. ■ Informer les riverains	check-list "manifestations"

Thèmes	Activités	Délai minimal avant manifestation	Obligatoire dans tous les cas	Obligatoire selon besoins	Conseillé - suggéré	A faire par les organisateurs	Coordination / appui / contact
	Circulation, signalisation et sécurité	90 j. 15 j. 15 j.		X X X		- Prendre contact avec la Police municipale pour définir du concept de sécurité. - Prendre contact avec la Police municipal pour une mise en place adéquate de la signalisation. - Selon décision de la Police municipale, engagement d'une entreprise de sécurité privée (<i>selon concordat du 18.10.1996</i>)	Police Municipale CP 46 3961 Vissoie ☎ 027 476 15 15 police@anniviers.org https://www.anniviers.org
	Sécurité	90 j. 30 j 15 j.		X X X		- Adresser une demande pour la mise à disposition d'extincteurs par le biais de la check-list "manifestations". - En cas de feu d'artifice, transmettre par courriel, au chargé communal de sécurité, le dossier de sécurité. - Prendre contact avec le chargé communal de sécurité, avant la manifestation, pour faire le point sur le danger d'incendie et le concept sécurité.	Chargé communal de sécurité : M. Claude Peter technique@anniviers.org check-list "manifestations"
Occupation du domaine cantonal	Routes et rues	90 j. 30 j. 90 j.		X X X		- Adresser une demande d'autorisation à la Police cantonale pour la fermeture d'une route. - Obtenir le préavis de la Commune par le biais de la check-list "manifestations". - Adresser une demande d'autorisation à la Police cantonale pour la pose d'une publicité temporaire.	Police cantonale Avenue de France 69 1951 Sion ☎ 027 326 56 56 https://www.policevalais.ch/telechargements check-list "manifestations"

Thèmes	Activités	Délai minimal avant manifestation	Obligatoire dans tous les cas	Obligatoire selon besoins	Conseillé - suggéré	A faire par les organisateurs	Coordination / appui / contact
Occupation du domaine privé	Espace privé	90 j		X		Adresser une demande au propriétaire du bien-fonds et fournir une copie de l'autorisation à l'administration communale	Commune d'Anniviers CP 46 3961 Vissoie ☎ 027 476 15 00 info@anniviers.org https://www.anniviers.org
Matériel, activités, animations	Matériel	90 j.		X		Adresser une demande pour la mise à disposition de tables et de bancs par le biais de la check-list "manifestations".	Commune d'Anniviers CP 46 3961 Vissoie ☎ 027 476 15 00 info@anniviers.org check-list "manifestations"
	Loto	60 j.	X			Adresser une demande d'autorisation, par écrit, à la Commune pour un loto.	